



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 2 septembre 2016

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 1^{er} septembre 2016 à quinze heures trente (15h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Madame Nicole Davidson, vice-présidente, Messieurs Serge Chénier, Richard Forget, membres, Messieurs Kenneth Hague et Louis Gibeau, membres substitués et Monsieur Sébastien Lajoie, directeur.

Étaient également présents : Monsieur Luc Filiatrault, directeur du cabinet RCGT, Mesdames Nancy Paquin, technicienne comptable et Gabrielle Labonté, secrétaire de direction.

Étaient absents: Messieurs Denis Chalifoux, président et Guy Drouin, membre.

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

appuyé par Richard Forget, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 13 juillet 2016.

ADOPTÉE

RAPPORT DU DIRECTEUR

M. Sébastien Lajoie fait la présentation du travail effectué durant le mois.

Entente – MRC des Laurentides – Fourniture du système informatique

CONSIDÉRANT QUE

les activités de la Régie incendie des Monts demandent des installations informatiques ;

2016-09-016

2016-09-017

2016-09-018



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

la MRC des Laurentides possède les infrastructures informationnelles pour donner le service;

CONSIDÉRANT QUE

la majorité des municipalités sont déjà installées sur le système informationnel de la MRC des Laurentides;

Il est proposé par Nicole Davidson, vice-présidente

appuyé par Kenneth Hague

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts entérine l'entente avec la MRC des Laurentides, selon ses conditions de règlement de tarification, pour :

- ❖ l'installation permanente du système informatique sur le serveur de la MRC des Laurentides;
- ❖ la gestion du système courriel ;
- ❖ la gestion du système téléphonique.

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-019

Caisse Desjardins – Signatures autorisées au compte

CONSIDÉRANT

la signature d'une entente avec la Caisse Desjardins pour les activités financières de la Régie incendie des Monts ;

CONSIDÉRANT QU'

il faut transmettre certaines données pour y donner effet ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Kenneth Hague, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte les conditions suivantes à l'effet que :

1. Deux signataires soient requis parmi les administrateurs de la Régie incendie des Monts, soit le président ou le secrétaire-trésorier et le directeur de la Régie incendie des Monts ;
2. Ces mêmes personnes ont l'autorisation d'agir au nom de la Régie pour :
 - retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Régie par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions .
3. L'institution financière recevra une copie de la présente résolution.

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

2016-09-020

Chef de district – Caserne Sainte-Agathe-des-Monts – Contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE

l'employé numéro 551 est titulaire du poste de directeur de la Sécurité incendie au sein de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, le tout selon un contrat pour une durée déterminée de trente-six (36) mois expirant le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE

suite à la création de la Régie incendie des Monts, l'employé concerné a été avisé par la Ville de l'abolition de son poste ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire poursuivre avec l'employé concerné jusqu'au terme de son contrat ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Serge Chénier, secrétaire-trésorier

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte de poursuivre le contrat de travail de l'employé numéro 551 jusqu'au 31 décembre 2016, au poste de Chef de district au sein de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-021

Contrat – Services de comptabilité

CONSIDÉRANT

les besoins de la Régie incendie des Monts pour l'accompagnement et traitement budgétaire ;

Il est proposé par Louis Gibeau, membre substitut

appuyé par Kenneth Hague, membre substitut

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte l'offre de services déposée par Nancy Paquin, Services de comptabilité, selon les conditions présentées.

QUE le conseil d'administration de la Régie autorise le directeur de la Régie à signer ladite offre de services.

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-022

Proposition et création d'un logo – Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de créer un logo pour représenter la Régie incendie des Monts ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE

dans le but d'encadrer la création dudit logo, un comité composé de cinq (5) pompiers et officiers a été créé ;

CONSIDÉRANT QUE

quatre (4) propositions de logo ont été faites ;

CONSIDÉRANT

l'analyse des propositions et les recommandations du directeur;

Il est proposé par Kenneth Hague, membre substitut

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts laisse la décision finale aux pompiers entre les propositions numéros 1, 3 et 4 comme emblème de la Régie.

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-09-023

Achat d'un logiciel informatique – Gestion incendie

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit faire l'achat d'un logiciel informatique pour la gestion incendie ;

CONSIDÉRANT QU'

une présentation a été faite par chacun des fournisseurs et qu'une analyse des besoins a été faite par le directeur;

CONSIDÉRANT QU'

une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs, conformément à la politique d'achat de la Régie incendie des Monts ;

FOURNISSEUR	PRIX
ICO Technologies (BeeOn)	13 200,00 \$
PG Solutions (Première Ligne)	10 170,00 \$

CONSIDÉRANT QU'

une analyse des soumissions a été faite et que le conseil a formulé ses recommandations ;

Il est proposé par Richard Forget, membre

appuyé par Nicole Davidson, vice-présidente

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise Monsieur Sébastien Lajoie, directeur, à accorder le contrat de vente à « PG Solutions » pour la fourniture du logiciel de gestion incendie « Première Ligne » pour un montant de 10 170,00 \$, plus taxes applicables, conformément à leur offre de prix datée du 18 juillet 2016.

QUE le conseil d'administration autorise le directeur à signer pour et au nom de la Régie tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Nicole Davidson, vice-présidente et Serge Chénier, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Point retiré

Présentation et approbation du budget 2017
Ce point a été retiré.

AFFAIRES NOUVELLES.

Avis de motion

Avis de motion - Adoption d'un règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2016

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Je, Serge Chénier, secrétaire-trésorier, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 100 relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2016.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, le responsable de l'accès aux documents de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de séance lors de laquelle il sera être adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Avis de motion

Avis de motion - Adoption d'un règlement relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2017.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Je, Richard Forget, membre, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 101 relatif à l'adoption des prévisions budgétaires 2017.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, le responsable de l'accès aux documents de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de séance lors de laquelle il sera être adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Avis de motion

Avis de motion - Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 1 756 450,00 \$ pour l'acquisition du matériel roulant et équipement des services incendie.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Je, Louis Gibeau, membre substitut, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 104 décrétant une dépense et un emprunt de 1 756 450,00 \$ pour l'acquisition du matériel roulant et équipement des services incendie.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, le responsable de l'accès aux documents de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de séance lors de laquelle il sera être adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Avis de motion - Adoption d'un règlement pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2016

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, Je, Nicole Davidson, vice-présidente, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 102 pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2016.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, le responsable de l'accès aux documents de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de séance lors de laquelle il sera être adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté..

Avis de motion

Adoption d'un règlement pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2017

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Villes*, Je, Kenneth Hague, membre substitut, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 103 pour décréter et établir des quotes-parts payables par les municipalités liées à la Régie incendie des Monts pour l'année 2017.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, le responsable de l'accès aux documents de la Régie délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de séance lors de laquelle il sera être adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Période de questions d'ordre général.

2016-09-024

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, membre, appuyé par Kenneth Hague, membre substitut et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h40.

La vice-présidente


Nicole Davidson

Le secrétaire-trésorier


Serge Chénier